

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° I-CF610

présenté par

M. Charles de Courson, M. Ledoux, M. Philippe Vigier et Mme Magnier

**ARTICLE 19**

Supprimer l'alinéa 16.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet de loi de finances pour 2018 propose de diminuer les ressources affectées aux chambres de commerce et d'industrie de 17 %, après une baisse de 35 % sur le dernier quinquennat. Cette proposition de nouvelle baisse, particulièrement sévère, peine à trouver sa justification au regard des éléments objectifs suivant :

- le réseau des CCI est le seul réseau consulaire mis à contribution en 2018, créant une inégalité de traitement avec les chambres de métiers et de l'artisanat et les chambres d'agriculture déjà constatée lors du précédent quinquennat ;
- la baisse de 17% pour les ressources affectées aux CCI est à comparer à la stabilité des crédits de la mission budgétaire « Economie » en 2018. On demande donc aux CCI qui affichent pourtant des résultats performants de faire les efforts que l'Etat ne s'applique pas à lui-même ;
- le Gouvernement arbitre en faveur d'une baisse de ressources pour les CCI avant même les résultats d'une mission de l'IGF visant à passer en revue toutes les missions des CCI. Il y a là un problème de cohérence, a minima d'ordre calendaire.

Par conséquent, cet amendement propose de supprimer pour 2018 la baisse du plafond de la TACVAE.